



Le formulaire I-797 n'est pas votre permis de travail (voir « permis » plus bas). Il constitue une simple permission qui permet à un étranger de se présenter à un consulat ou à une ambassade des États-Unis pour demander un tel permis. En revanche, pour les ressortissants **canadiens**, le formulaire I-797 et un passeport valide sont les seuls documents dont la présentation est exigée à un point d'entrée ou à un contrôle avant le vol. Pour plus d'information, voyez la rubrique « Votre demande est approuvée – et maintenant? ».

Formulaire I-94

Ce formulaire est la TRÈS IMPORTANTE petite carte blanche qui est émise lorsque l'on entre aux États-Unis. Il s'agit de votre fiche d'arrivée et de départ. La catégorie de permis que vous détenez ainsi que la durée de votre séjour y sont précisées. Une fois que vous vous trouvez aux États-Unis, cette carte est plus importante que le formulaire I-797 ou que votre permis même. Un artiste qui est appelé à entrer aux États-Unis plusieurs fois pendant la période d'emploi approuvée devrait faire tout en son pouvoir pour conserver sa carte I-94 jusqu'à ce qu'il quitte les États-Unis pour la dernière fois de la période d'emploi approuvée. Les **Canadiens** qui voyagent aux États-Unis pour affaires ou comme touristes ne reçoivent généralement pas le formulaire I-94 de l'INS. Par contre, le personnel qui accompagne des groupes canadiens, mais qui n'est pas ressortissant canadien, en reçoit un.

Suivis

Il s'agit d'un formulaire bleu qu'un centre de services de l'INS peut envoyer au requérant pour lui demander des renseignements ou des documents complémentaires. Suivez les instructions fournies et remplissez le formulaire avant la date limite précisée. En général, les centres de services de l'INS répondent rapidement aux réponses à une demande de suivi.

Demande

Le dossier de demande complet préparé pour l'INS, y compris le formulaire I-129 et ses suppléments, les avis de consultation syndicale, les ajouts (le cas échéant), les contrats concernant d'engagement, les lettres d'appui, les documents de presse, etc. Voyez la rubrique « La demande / Dossier de demande ».

Requérant

La personne ou l'organisme qui présente la demande au nom de l'artiste. Il faut noter que cette personne ou cet organisme doit être un **employeur, impresario, directeur, commanditaire, avocat, organisateur ou une autre partie basé aux États-Unis**. De plus, cette personne ou cet organisme doit avoir une bonne connaissance pratique de l'ensemble des procédures de l'INS.

Centre de services

L'USINS a quatre centres de services aux États-Unis : St. Albans (Vermont), Lincoln (Nebraska), Dallas (Texas) et Laguna Niguel (Californie). Chacun d'eux exerce sa juridiction dans les états de sa région respective.

La liste des centres de services et de la région desservie par chacun d'eux est fournie à la rubrique « La demande / Où présenter votre demande ».

Permis

Le document même qui est introduit dans un passeport. Il est assorti d'une photo et comporte d'autres renseignements, y compris la catégorie de permis de travail et les dates d'emploi prévues. Le permis ne confère aucun statut comme tel; il constitue seulement la permission, pour un étranger, de se présenter à un point d'entrée aux États-Unis afin d'y gagner accès en conformité